

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO P.2098-LAS-157**

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil a adopté à sa séance du 4 mai 2009, un premier projet de règlement intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de modifier certaines dispositions réglementaires pour le redéveloppement des abords du boulevard Newman dans le cadre du projet "Quartier Angrignon" », portant le numéro P.2098-LAS-157.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 1er juin 2009 à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet de ce règlement vise à :

- Remplacer l'usage industriel, dans le quadrant sud-est des boulevards Angrignon et Newman par les classes d'usages commercial et habitation « multifamilial »
- Créer la zone U12-68 et ajouter la classe d'usage « utilité lourde »
- Ajouter des dispositions particulières relatives aux usages, à la hauteur, aux dimensions, au volume des constructions, à la superficie et la dimension des lots et aux normes d'implantation des constructions aux abords du boulevard Newman de la limite est de l'arrondissement jusqu'à la rue Lapierre et pour les terrains aux abords du Bois des Caryers
- Ajouter des dispositions générales et spécifiques concernant les constructions dérogatoires, les usages et les conditions d'implantation des constructions dérogatoires protégés par droits acquis et les droits acquis
- Ajouter des critères spécifiques pour le redéveloppement de la zone située au carrefour du boulevard Newman et de la rue Léger

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement, de même que les croquis illustrant les zones, peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 mai 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT
BYLAW NUMBER P.2098-LAS-157**

To all interested persons in a draft bylaw amending zoning bylaw 2098 of the Borough of LaSalle.

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Council has adopted at its meeting of May 4, 2009, a first draft bylaw amending zoning bylaw 2098 in order to insure the concordance of the Urban Planning bylaw, and to modify certain statutory provisions for the re-development of approaches of Boulevard Newman as part of the project know as the Angrignon District and bearing number P.2098-LAS-157.

THAT a public consultation meeting will be held on June 1st, 2009, at 7:00 p.m. in the City Borough Chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

THAT the purpose of this bylaw is to:

- Replace the industrial usage in the south-east quarant of Boulevards Angrignon and Newman by the classes of uses commercial and « multi-family » habitation
- Create zone U12-68 and add the class of usage « heavy usage »
- Add specific provisions concerning the uses, the height, the dimensions, the size of buildings, the surface area and the dimensions of the lots, and the norms for the construction of buildings along the approaches for boulevard Newman; from the eastern border of the borough to rue Lapierre, and for lots along the approaches of Bois des Caryers
- Add general and specific provisions concerning buildings with exemption protected by acquired rights, and acquired rights
- Add specific criteria for the re-development of the zone situated at the intersection of boulevard Newman and rue Léger.

THAT this draft bylaw contains specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft bylaw, as well as sketches outlining these zones may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on May 21, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

